

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 décembre 2017 A 19H30

PRÉSENTS : Reynald MEGRET, Patricia PENARD, Didier PAPAIVOINE, Stéphanie LUCAS, Ludovic BULKE, Alain DRUON, Salvator TARGIANI, Angélique GUENAUULT, Roland BIAGETTI, Alain MARC, Denis MARC.

ABSENTS: Anne FROMENT, Florence POIRAT, Olivier RICOLLEAU, Alexandre DERREY.

POUVOIRS : Anne FROMENT à Alain DRUON, Florence POIRAT à Patricia PENARD, Olivier RICOLLEAU à Didier PAPAIVOINE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain DRUON, secrétaire auxiliaire : Salvator TARGIANI.

ORDRE DU JOUR

LA SÉANCE EST OUVERTE À 19h35

Patricia PENARD indique qu'elle souhaite porter à l'ordre du jour une délibération pour rectification matérielle d'une délibération prise lors du dernier conseil municipal. Personne n'étant opposé, cette délibération interviendra en fin de séance.

Mme Patricia PENARD demande si le dernier compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017 fait l'objet d'éventuelles remarques. Après consultation des membres du conseil municipal, le compte-rendu est validé et signé dans le registre.

OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Mme Patricia PENARD indique que le vote du budget communal intervenant généralement au cours du mois de mars, il convient de prendre des dispositions afin que les factures des fournisseurs qui interviennent en début d'année ne soient pas bloquées. Dans cet objectif, il est demandé aux conseillers de délibérer pour ouvrir le quart du montant de la section investissement de l'année 2017 pour l'année 2018, soit la somme totale de 20563 euros.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de ces crédits.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

M. Reynald MEGRET expose que la redevance assainissement, payée par les usagers qui utilisent l'assainissement collectif, est de 0,70 euros depuis plusieurs années et n'a pas été réévaluée a contrario de ce qui a été fait pour le prix de l'eau. Or la station d'épuration, dont les équipements sont cependant en bon état général, n'a pas un traitement suffisant pour atteindre les seuils de rejet. La Préfecture nous a mis en demeure de mettre des dispositifs en œuvre pour atteindre les seuils et, si la situation ne s'améliore pas, souhaite prendre des mesures financières à l'encontre de l'exploitant. Ces problématiques sont étudiées en concertation avec SNA, qui reprend la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018. Les différents scénarios étudiés sont très onéreux et conduiront à une augmentation de la redevance.

La reprise de compétence a pour conséquence une harmonisation du prix de l'eau et de l'assainissement (même tarif pour toutes les communes de l'agglomération à l'horizon 2030). Aujourd'hui, le prix moyen de la redevance assainissement dans l'agglomération est de 2,27 euros et le réajustement doit commencer en 2020. L'écart pour notre commune étant important, le débat porte sur le fait que soit nous décidons une augmentation dès l'année prochaine afin qu'elle soit plus linéaire, soit nous attendons 2020 mais avec une augmentation plus importante. Une proposition est faite d'augmenter de 13 centimes d'euros dès 2018, et adoptée par 11 voix pour, 2 voix contre (S. Lucas et D. Marc), et 1 abstention (L. Bulke).

CONVENTION SENOVEA – Proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude pré-opérationnelle dans le cadre du projet du centre-bourg

Didier PAPA VOINE présente le devis proposé par SENOVEA pour une étude complémentaire à celle effectuée par la société ESPACE LIBRE, laquelle a remis, en complément d'une étude d'urbanisme approfondie, un bilan financier de faisabilité du projet de centre-bourg.

Devant les interrogations des membres de la commission suite à ce bilan, et afin que l'opérateur pressenti puisse se fonder sur des études qu'il aura lui-même menées, une proposition est faite pour reprendre et compléter l'étude financière, et prendre contact avec les propriétaires privés.

Il est précisé que cette prestation s'avère nécessaire à la poursuite du projet.

Après délibération, les membres du conseil adoptent cette proposition de 10080 euros TTC à l'unanimité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS TECHNIQUES – rectification matérielle

Mme Patricia PENARD expose aux membres du conseil municipal que lors de la délibération 3-28112017 votée lors de la séance précédente, une erreur a été faite, lors de l'écriture de la délibération, dans les heures de ménage de S. Patrelle. Celle-ci effectue quatre heures de ménage par semaine dans la salle des fêtes, et non pas trois comme indiqué. Les calculs effectués et l'arrêté sont quant à eux corrects.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la rectification matérielle de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux salle des fêtes

L'entreprise Courtin est intervenue pour la pose des sur-plinthes ainsi que de la cloison du local ménage.

L'entreprise CSDA a quant à elle réparé les serrures et portes défectueuses. L'escalier de la scène sera posé au cours de la 2^e semaine de janvier.

Il faut se rapprocher de JPN pour savoir quand les hublots seront posés.

Il convient également de prévenir la gardienne de la salle des fêtes de l'intervention des prestataires. En effet, les cours de Twirling ayant lieu en journée (le mercredi), les deux activités ne sont pas compatibles.

Lumières de fêtes

Il est demandé si la commune ne pourrait pas acquérir quelques décorations lumineuses pour égayer les entrées du village.

Il convient de se renseigner des tarifs (peut-être y a-t-il des soldes en janvier). Voir également si le branchement sur l'éclairage public est possible sans engager un coût important.

Raccordement de la mairie au réseau d'assainissement collectif

Les travaux sont en cours, il faudra prévoir les arrêtés d'interdiction de circulation chemin R. Marc et Chemin de l'Épingle lorsque les **raccordements seront en cours (début janvier)**.

SÉANCE LEVÉE À 22h05